

quelle il est allé employer ses soins à la Cour de Russie.

Le Marquis d'Aigue-Blanche est arrivé à *Dresde* en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne.

PRUSSE. Une nouvelle mais généreuse déclaration que le Roi a fait faire à tous les Collèges de Justice établis dans ses Erats, mérite d'être rapportée, comme tout ce que nous avons déjà rapporté de ce qui a été exécuté par ses ordres quant à la promptitude de la Justice à rendre à ses sujets : Cette déclaration porte en substance « Que toutes les personnes qui ont  
 » jouï dans le tems de son avènement au Trône,  
 » de qu'elqu'un des droits appartenans à la Cou-  
 » ronne, qui sont connus en *Allemagne* sous  
 » le nom de *Regalia*, doivent être maintenues  
 » dans leur possession, sans qu'il soit permis aux  
 » Officiers du Fisc de les y troubler de quelque  
 » maniere que ce soit : Qu'il est défendu à ces  
 » Officiers, sous peine d'être cassés, & même  
 » punis corporellement, de chicaner ou de fouler  
 » par des procès aucun des Sujets du Roi, prin-  
 » cipalement la Noblesse : Enfin, que toutes les  
 » fois qu'il s'agira de choses peu importantes,  
 » S. M. aime mieux se relâcher & perdre quel-  
 » que chose de ses droits, que de voir oberret  
 » ses bons & fidèles Sujets par des procès ; parce  
 » que dans de pareils cas la perte est peu con-  
 » sidérable pour le Souverain, au-lieu que les  
 » Vassaux & les Sujets qui servent le Roi de  
 » leurs biens & de leur sang, sont souvent to-  
 » ralement ruinés par de semblables procès. »  
 Le Roi a jugé avec raison, que les procès dimi-  
 nueroient de la moitié, si les Chambres de Jus-  
 tice prenoient la peine de tenter un accommo-  
 dement

Ordonnance  
pour la Jus-  
tice.